



Le divorce de ma compagne-qu'es ce que je risque

Par **flashx**, le **21/01/2009** à **13:25**

Bonjour,

ma compagne est en plein divorce depuis 2ans ,elle est au chômage et gagne - de 500E par mois,elle possède la garde des enfants, on a emménager ensemble au mois d'aout 2008,hier elle reçoit une lettre d'une banque car sont futur ex mari a déposé un dossier de surendettement de + de 8500E sur leur ancien compte commun,lui c'est mis insolvable et a réussi a ce mettre en handicapé,la banque ce retourne sur mon ami pour regler le solde.

ce matin elle vas voir sont avocat pour un nouvelle audience dans ce divorce fleuve pour faire un dossier d'aide judirique et en profite pour lui parler de cette lettre inquietante,lui dis qu'il a peur qu'elle ne puisse plus beneficier de l'aide (car il se pourrait que mes revenue entre en compte,et lui demande de ce renseigner a la banque de france si je dois entrée aussi en compte pour cette dette)

cela me fais peur ,car je me demande si je vais etre obliger de payer une dette qu'une autre personne a contracter avant notre enmenagement ensemble.

on est pas pacser car elle n'est pas divorcer ,je paye mes impot comme celibataire,elle est heberger a titre gratuit
qu'es ce que je risque ,quelqu'un pourrait m'eclairer merci.